

Pour la venue, on pourrait peut-être se contenter de ce qui correspond au porteur précédent.
 Ellen: Je suis d'avis que la venue doit avoir droit à la $\frac{1}{2}$ retraite.

Celio: Quel comportement CF?

Stämpfli: Il faut passer par le parlement. D'accord avec la prop. finances, quoique le St gén. soit un fait mieux senti qu'un Cf.

Ellen: D'accord avec $\frac{1}{2}$ seule pour la venue.

Cadeaux au gén., à l'adj. gén et au chef ETG.

Traiter encore avec le général, la venue n'exclut pas. Skoger s'occupe des restrictions

Après Aufhebung des Abhörgebühren. Penie de mort. Nouvelle prop. de l'auditeur.
 Recevez motifs.
 17.

Seance: ~~mercredi~~ vendredi 9h,

57^e Seance du 20. Juli 1945 9h

Président: BP Meyer

absent: Ellen, Keibel, Celio, Nobs

Secrétaire: Om

Procès verbal

Clothing

Skoger: constate que le questionnaire n'est pas atteint, mais que le président devrait pouvoir régler les choses par présidence elle-même après la séance.
 D'accord

Préens: Commission Conc. allégements restrictions passages frontière Italo-Suisse.

- Col. pub. de voir rapidement un accord des Bourses J'y suis opposé, tant qu'on ne trouve intentions réelles. Burchardt cherche à se réserver. Les Anglais autorisent leur attaché militaire à franchir dans la commission d'enquête.

Skoger: constate que possibilité technique est donnée pour le rapatriement, mais que l'assentiment moral doit être attendu.

Bidel suggère à Celio d'écrire Truman à voter la Suisse. Celio est opposé. Les autres membres s'abstiennent.

CRS est invité à recevoir enfants d'Autriche victimes de la guerre (recoeur en place ou réception en Suisse.) Le CRS demande si c'est y a un caractère politique. Le dept est d'avis qu'il faut pour le moment se contenter de recevoir les enfants des régions voisines frontalières, mais qu'on ne voit pas d'inconvénient politique. D'accord.



Le Dan Suisse est sollicité de donner des méditations à la Pologne. Pas possible que le Dan Suisse intervienne directement, il faudrait passer par la CR Polonoise
Le CF est-il d'accord de prêter cette aide? Oui.

Buchardt a causé à gène. König - question des Suisses qui ont combattu en France et qui devraient rentrer en Suisse sans être punis trop sévèrement. Le Militaire devra traiter la question.

Christian de Charles de S. François. Nous devons donner une commission d'experts (techniques), puis, plus tard, une commission plus étendue.

Lettre de Ppierre au CF en discussion.

- point 1. Demander une mission Huber. A.
- point 2. offrir le palais SdM et le BTP si siège en Suisse. A.
- point 3. accession Suisse à la charte. Démarches dans ce sens? A.
Ppierre: je suis opposé à cette démarche. Préférerais la charte soit d'ailleurs incompatible pour nous. A.
- point 4. Nominations de commissions.
a) Petite commission: les noms indiqués sont un maximum. Le pol. est chargé de désigner les membres.

Des motions ont été déposées pour demander de renseigner le peuple sur les événements de guerre. Rappard est au 1er point. Opportunité de constituer une ligne bleue? Question de principe à être élucidée par un spécialiste, par E. Bonjour et Bauer

Shuffli: on tentera pas publier un livre blanc sur les sources Norm. (l'abord savoir ce qui existe en considération comme documents. Or, pour les échouer Naef.

Ppierre: l'idée Naef me plaît.

Slegni: toujours prudents, ne nous pressons pas.

Ppierre: la question à soumettre à Naef serait un pas de publier un livre blanc, mais de savoir s'il serait opportun de publier un livre blanc. Personnellement, je suis négatif, mais cette attitude est satisfaisante est indiquée.

Rapports de portés

Tobes Bercht SUVA	A
Verginny Neuhaldtsloch <u>Altkönig</u> .	A.
Comité I. Schweizer Klippe	A.
Union postale universelle. Theser quid.	A
Fernberg Kraftwerk	A.
Quelleu St. Ppierre	A

Bureauarbeiten

Rapport sur honneur en cours

A.

Auflösung Deutsches Heim Paris.

A.

Shafrafabrik Dänig usw.

A

Ausweisung Handelshaupt usw.

A.

Kreispostdirektor Chem

A

Shafrafabrik Delikte gegen den Staat

A

Rahn- und Verkaufserlösforderung. Kommission

A

Gekündete Börs.

A.

Fonds f. Arbeitslose - Winterhilfe

A.

Parlamentarische Kommission

A.

Ablösungsplan

une entente est arrivée entre gds et gt bernois pour les p. aut. ^{des 12 000} dévotés avant.

A

Ausreise nach Köthen.

St. Jean écrit au outre que le CF a refusé l'expulsion, les mont la p. de du domaine de la police de Zürich. Ya-t-il les conditions pour une prolongation de 30 jours? Non. On a vu que les charges Köthen n'étaient pas lourdes, mais qu'on considérait comme injurieux le fait qu'un chef, particulièrement au courant des agissements, devenait à l'abri des mêmes obligations aux autres.

P. J. : solution, quelle qu'elle soit, mauvaise. Eût mieux valu offrir le choix entre le départ et l'internement. Aucun pays ne traite les anc. diplomates allemands aussi durement que nous. On ne s'est pas rendu compte de la violence de la campagne qui se déroulait dans le pays. Surtout Köthen est incertain. Si on apprend que Stanghell a été exécuté par les Français, il faudrait revoir la question Köthen et envisager l'internement? Mais on est trop engagé par des chambres et opinion publique. On paie l'erreur du 8 mai. Je me rallie provisoirement à la coop. Tel Pol. Mais soit que d'ici au 31.9. il faudra revoir la décision si on apprend que Stanghell a été exécuté.

Stanghell: On a pensé au début que K. pouvait rester le temps nécessaire: de n'y a pas eu de délai. C'est la presse qui a soulevé la campagne. C'est dans les conditions que le CF a été obligé de revoir son attitude. Je pense que Köthen devrait montrer un traitement spécial si son innocence était démontrée, il semble que des charges nouvelles peuvent sur lui. Ses conditions de son départ rappellent une extradition. Ce n'est pas glorieux pour nous. On s'en repentira peut être plus tard.

P. J. : Cette proposition caractéristique des usages diplomatiques et pose de conséquence. Ne devrait-on pas charger un expert d'examiner la question de savoir si nous pouvons lever un diplomate étranger ou devons l'interner. - S'il arrivait malheur à Köthen, ce serait une tache pour la Suisse, indélébile. Les discussions à certains pressions presse, si c'est nécessaire. Le dept politique sentira au le

So in de bouc d'heur. La question de principe de jone le cas Köcher.

Stejer: Je suis d'avis que le dépt justice doit rendre le décret, quelle à ce que Köcher recoure au CF. Note cas est différent du cas des autres pays mais nous par l'Allemagne. Tenons compte des négociations en Köcher, de l'égalité de traitement avec les autres expulsés, qui ne comprennent pas qu'on ménage celui qui a abandonné leur activité. Il y a des choses nouvelles entre lui.

Le dépt doit prendre la décision, il le dépt justice peut entre temps son enquête. Le CF révisant dans son approubal le résultat de l'enquête du politique. Pour le moment, le dépt est justice est compétent.

A

Question de la soirée organisée à Lucerne en l'honneur des Russes.

Informations. Basat

Stejer: Les autorités fédérales n'ont pas le droit d'interdire tout de la manifestation elle-même, mais peuvent refuser la participation aux internés russes. Le service compétent n'a pas interdit cette participation, il y a simplement une autorisation pas encore accordée. Il y a une méthode de manifestation culturelle et politique. Les org. visent pour une manifestation publique.

Pfister: Il est inadmissible qu'un parti pol. suisse se serve des citoyens internés pour la propagande. C'est un scandale à l'égard des étrangers. On peut justifier l'interdiction de celle-ci.

Stämpfli: Et les autorités municipales, qui en pensent elles! Si les aut. cant. et com. sont opposés, on pourrait les appuyer. On peut dire qu'on en a pas l'habitude des années entre le nazis pour ouvrir la porte aux communistes et qu'il faut p.c. appuyer les efforts des autorités cant.

Stejer: Les aut. mun. ne sont pas compétentes.

Donc: Au principe, d'accord d'interdire aux Russes de se présenter à la manifestation, puisqu'il s'agit d'une manifestation politique.

Stämpfli: Les Helvets nous demandent des crédits pour eux (350 millions) C'est trop. D'accord.

Stejer: Discours du 1^{er} août. Le prés. CF doit-il parler à la radio?

Stämpfli: C'est l'usage.

Il est entendu que Pfister radiodiffusera un discours (Genève)
Calvo " " " "

Cos Ellen Thun.

Stejer: Pfister: Il faudrait qu'une autre ville invite Ellen à parler.

Stejer: Nous pourrions écrire une lettre à Ellen, avec regrets, et proposer un discours dans une autre ville.